

La *Sentinelle Bresciana* publie une correspondance de Peschiera d'après laquelle le général Benedek a visité les forts de cette place et du mont de la Croce. Cette visite a été suivie d'ordres immédiats d'augmenter les défenses. Vingt-mortiers, environ, ont été placés, outre les anciens, sur les forts n° 1, 2, 3 et 6. Outre les nouvelles fortifications au Tonale, on en élève d'autres à Ponti-San-Nicolo.

On dit qu'avant de partir pour Fontainebleau, l'Empereur signera le décret qui nomme au maréchalat le général Bazaine. Cet officier général serait maintenu, jusqu'à nouvel ordre, au commandement de notre armée du Mexique.

Le réquisitoire que prononcera demain M. le procureur général Dupin, dans l'affaire La Pommerais, traitera, au point de vue juridique, social et philosophique, la question de la peine de mort.

On dit que M. Ernest Renan n'accepte pas la nouvelle position qui lui est offerte en échange de la chaire qu'il occupait ou plutôt qu'il n'occupait pas, à la Sorbonne.

On écrit de Bruxelles :  
On a instruit et jugé à Bruxelles une affaire criminelle que les libéraux ont exploitée avec cet acharnement et cette mauvaise foi qui leur sont habituels. Un nommé de Buck, condamné à dix-sept reprises différentes, par des tribunaux de Belgique et de France, pour toutes sortes de méfaits, avait adressé par écrit des menaces de mort à plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus. Il prétendait que les Jésuites étaient cause que son oncle, le sieur Deboey, d'Anvers, l'avait déshérité, et que le légataire universel de cet oncle, M. l'avocat Valentyns, de Bruxelles, n'était autre chose qu'un préte-nom des Jésuites eux-mêmes. L'occasion était magnifique pour aboyer au clerical et faire revivre aux yeux du bourgeois belge le fantôme de la dime et de la main-morte, ce grand épouvantail qui réussit si bien en 1857.

Aussi les loges ne négligèrent-elles aucun moyen pour faire du scandale. Les avocats furent choisis parmi les hommes de confiance, des sténographes ou plutôt des commentateurs attirés furent attachés aux débats par les principaux journaux de la capitale, et des centaines d'orateurs de cabaret furent payés pour amplifier l'affaire dans toutes les tavernes de Bruxelles. Un père jésuite, cité comme témoin, ayant remis au président de la cour d'assises une lettre de l'accusé dans laquelle celui-ci semblait se repentir des égarements de sa vie passée, fut publiquement accusé par MM. les défenseurs de De Buck d'avoir violé le secret de la confession, et nous ne finirions pas si nous voulions reproduire toutes les imputations odieuses qui furent lancées à la tête de cinq ou six vieillards, aussi vénérables par leurs vertus que par leur science. Declare non coupable par le jury, l'accusé fut reconduit en triomphe, et les Pères Jésuites eurent toutes les peines du monde à se soustraire aux insultes de la populace rassemblée aux alentours du Palais de Justice.

Le grand effet que les libéraux attendaient de cette affaire manqua néanmoins complètement. Ils avaient compté sur ce scandale pour influencer les électeurs à la veille des élections provinciales. Les élections viennent d'avoir lieu dans tous les pays, et si l'on additionne le chiffre des victoires remportées par les catholiques dans les neuf provinces de Belgique, on arrive à un déplacement de trente-neuf voix en leur faveur.

Aussi ces élections peuvent-elles compter comme un troisième coup manqué pour les loges, et nous croyons pouvoir en conclure qu'en cas de dissolution du Parlement belge, le libéralisme doctrinaire pour bien recevoir son arrêt de mort en Belgique.

Une lettre de Rome, écrite par un personnage éminent, nous a apporté les nouvelles les plus favorables de la santé du pape, nous y puissions, en outre, les renseignements suivants :

Le mal dont le pape souffre à ses jambes, est héréditaire dans sa famille ; son père l'a supporté jusqu'à l'âge de 92 ans ; il a un frère qui en est également atteint, et qui est âgé de 86 ans. En moyenne, le vie des membres de la famille du Saint-Père a, jusqu'à présent, dépassé 90 ans.

Pie IX n'aura que soixante-douze ans le 13 de ce mois (France).

On lit dans le *Figaro*, au sujet de la *Religieuse*, nouveau roman par l'auteur du *Maudit* :

« L'auteur du *Maudit* est en état de récidive. De la même main anonyme qui s'exerce à salir du papier dans l'ombre, il vient de donner une sœur au frère de l'an passé. Cette nouvelle gentillesse littéraire de l'abbé \*\*\* a pour titre : la *Religieuse*. Si le public acheteur continue à encourager le commerce et le commerçant, nous verrons paraître successivement la *Carmélite mariée*, le *Prelat bigame*, etc., etc.

Bien que de pareils livres trouvent des libraires, et que les libraires, à leur tour, trouvent des acheteurs, la triste fabricant de ces fictions perverses dans leur naïveté ne relève pas de la critique. Heu reuse la critique !

Je ne me permettrais qu'une seule réflexion à ce sujet.

Le prêtre interdit est, dans la famille religieuse, ce que l'homme condamné pour un crime ou un délit est dans la société civile. Tous deux ont failli, tous deux sont suspects, tous deux doivent être mis dans l'impossibilité de nuire, le prêtre à la religion, le condamné à la société. Or, le prêtre interdit, qui se venge de l'indignité

qu'il a encourue en publiant des livres objet de scandale, et s'enfonce plus avant dans une première faute, est un repris de justice qui, en sortant de prison, aurait la prétention de vouloir recommencer son premier métier. — B. Jouvin.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

### Tribunaux.

On annonce un procès de presse qui puise son intérêt dans le retentissement qu'ont eu les faits qui ont si malheureusement servi de base à l'auteur de l'article poursuivi.

M. Chevalier, notaire et maire de la commune de Montrichard (Loir-et-Cher), intente un procès au journal la *Presse* à l'occasion d'un article signé : Ad. Rocher, qui a paru dans le numéro du 25 avril dernier. M. Chevalier relève contre le gérant de ce journal les délits de fausse nouvelle et diffamation envers un fonctionnaire à l'occasion de ses fonctions, et à raison de ce fait il réclame 10,000 francs de dommages-intérêts, plus l'insertion du jugement à intervenir dans la *Presse*, trois journaux de Blois et le *Journal d'Indre-et-Loire* à Tours. Cette affaire est indiquée pour l'audience du vendredi 24 juin de la 6<sup>e</sup> chambre. M<sup>e</sup> Paul Andral est chargé de soutenir la plainte de M. Chevalier.

### EXPOSITION INTERNATIONALE DE BAYONNE.

L'exposition de Bayonne, qui s'ouvrira au mois de juillet prochain, s'annonce sous les auspices les plus favorables, et chaque jour voit augmenter le nombre des exposants qui se font inscrire pour y prendre part. Le concours d'Evreux vient de clore de la manière la plus brillante la série des concours régionaux de 1864 ; les agriculteurs, les constructeurs de notre pays pourront ainsi se procurer les avantages d'une double exhibition en envoyant à Bayonne les produits de leur industrie, qui seront reçus jusqu'au 20 juin.

Aujourd'hui les voies ferrées de la Péninsule touchent à leur achèvement, et elles aboutiront probablement à Bayonne avant l'ouverture de l'Exposition internationale dont la date a été fixée de manière à coïncider avec l'inauguration des chemins de fer espagnols. Liés désormais étroitement par de faciles relations, les deux pays, qui ont déjà entre eux de si profondes sympathies, pourront s'aider mutuellement dans la voie du progrès.

Cette exposition permettra de juger l'agriculture de nos voisins comme elle le mérite. Soumise depuis quelques années à une vive impulsion de progrès, elle sera, on n'en saurait douter, dignement représentée. C'est dans les ateliers des constructeurs français que les propriétaires espagnols viennent acheter les machines agricoles dont l'emploi devient pour eux d'une nécessité de plus en plus impérieuse. L'exposition de Bayonne leur permettra de faire les meilleurs choix sans s'éloigner de la frontière. Les avantages de ce concours ne seront pas certainement limités à la vente des machines. Nos producteurs vinicoles trouveront là une occasion précieuse pour faire apprécier leurs vins par les nombreux étrangers qui affluent vers Bayonne à cette époque de l'année. Tout se réunit donc pour promettre à l'exposition de Bayonne un succès auquel nous applaudissons par avance. (Monteur).

### FAITS DIVERS.

Les condamnés dans l'affaire du complot des Italiens qui fut jugée le 26 février par la cour d'assises de la Seine étaient restés à Mazas. Nous apprenons que l'impérator et Scaglioni, condamnés chacun à 20 ans de détention ont été dirigés sur la prison où ils doivent subir leur peine. Grecco, condamné à la déportation, a été remis, hier mercredi, entre les mains des agents du service de sûreté publique pour être conduit au lieu désigné. Trabucchi se trouve désormais seul à Mazas. Ce dernier qui est resté possesseur de son cor ne cesse pas d'en jouer dans sa cellule.

— UNE VENDETTA. — Nous lisons la *Nazione* de Florence :

Dans la matinée du 25 mai, quelques paysans de Gamogna (district de Maradi) travaillaient dans un champ voisin. Un inconnu, armé d'un fusil, se présenta à environ 16 pas d'eux, et demanda quel était le nommé Antonio Gamberi. Celui qui s'appela ainsi, le maître du champ, se présenta ; alors l'inconnu, tirant une feuille de papier de sa poche, rappela à Gamberi qu'il avait fait arrêter le refractaire Giuseppe Sabbatini, que ce même Sabbatini était mort, et que lui, son frère, venait pour le venger ; puis il déchargea son arme sur Gamberi, qui tomba frappé à l'épaule droite ; il se releva toutefois et tenta de fuir ; mais un second coup de fusil l'étendit mort, la balle lui ayant traversé la tête. Le crime commis, le soldat Sabbatini rechargea son arme pour effrayer les autres et s'éloigna en les avertissant que trois autres paysans devaient subir le même sort pour les mêmes raisons.

Dès que ce crime a été connu, la police a pris des dispositions pour s'emparer de l'assassin et prévenir d'autres attentats de ce genre.

D'après un relevé statistique que reproduit le *Journal de Francfort*, le nombre des personnes appartenant aux familles régnantes en Allemagne, non compris l'Autriche et la Prusse, et qui sont entretenues aux frais des Etats, s'élève actuel-

lement à 357, dont 159 hommes et 198 femmes. Il faut y ajouter 927 personnes appartenant aux familles des seigneurs médiatisés et 573 aux familles des princes médiatisés. On compte que leur revenu total s'élève à environ 150 millions de francs.

— La *Scybose* rapporte que Si Abdallah, marabout, vient de faire don au musée de Bône de la peau d'une lionne qu'il a tuée, mais dont il a failli être la victime. Depuis quelques jours une lionne énorme était signalée dans le chekfat des Tréats qu'habite notre chasseur. Après l'avoir guettée deux jours de suite, il la rencontra vers neuf heures du soir et fit feu sur elle. Le lendemain matin, il put s'assurer que la lionne avait été blessée, à de larges plaques de sang qui marquaient son passage. En les suivant, il arriva dans un fourré où elle s'était réfugiée. Abdallah était suivi de ses deux chiens, un grand lévrier arabe et une chienne kabille. Dès qu'il aperçut la lionne, il visa sur elle un second coup de feu.

Malheureusement, quoique blessée grièvement, celle-ci eut la force de bondir immédiatement sur lui et de le déchirer avec ses dents. Les chiens se sont jetés résolument sur elle, et, en détournant son attention, ils ont certainement sauvé leur maître. La tribu voisine, prévenue de ce qui se passait, arriva en armes sur le lieu du combat, et la lionne succomba à plusieurs décharges. M. le sous-préfet de Bône a envoyé immédiatement M. le docteur Tavera, qui a posé le premier appareil au blessé qu'on avait transporté à l'établissement forestier de Sidi-Kokhdar. De là, il a été transféré à l'hôpital militaire de Bône, d'où il sortira dans quelques jours, grâce aux soins assidus qui lui ont été prodigués.

— On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* :  
• Dans la séance du 10 mai, à l'Académie de médecine, M. Legoyt a donné lecture des conclusions d'un mémoire qu'il a déposé sur le bureau, et qui a pour objet l'étude statistique du suicide en Europe. Voici les faits principaux qui sont énoncés dans ces conclusions :

1<sup>o</sup> *Accroissement du suicide.* — Pour la Bavière, le Danemark, la France, le Hanovre, le Mecklembourg, la Prusse, la Saxe royale et la Suède, le suicide progresse plus rapidement que la population et que la mortalité générale.

2<sup>o</sup> *Importance numérique du suicide.* — Le suicide domine dans les Etats de l'Allemagne du Nord et dans les diverses parties du Danemark. La Suède et la Norvège, quoique appartenant à la même race, se placent à une assez grande distance du Danemark.

3<sup>o</sup> *L'Angleterre, contrairement à une opinion généralement acceptée, se trouve aux derniers rangs dans l'ordre de la fréquence du suicide ; la mort volontaire ne fait également qu'un petit nombre de victimes en Belgique, en Autriche et en Espagne, trois pays catholiques.*

4<sup>o</sup> *La France occupe une position intermédiaire. Elle viendrait au même rang que la Belgique, l'Autriche et l'Espagne, s'il était possible d'éliminer les suicides de Paris, qui forme le septième du total afférent à la France entière.*

5<sup>o</sup> *Suicides féminins.* — On compte, en général, 20 à 30 suicides féminins pour 100 suicides de l'autre sexe.

6<sup>o</sup> *Suicides par âge.* — Les suicides croissent régulièrement avec l'âge, au moins jusque vers soixante et soixante-six ans.

7<sup>o</sup> *Suicides par motif.* — En général, c'est au mois de janvier que l'on compte le moins de suicides, et au mois de juillet qu'on en compte le plus.

8<sup>o</sup> *Causes.* — Distraction faite des maladies mentales et des souffrances physiques qui frappent à peu près également les deux sexes, les femmes cèdent plutôt aux influences morales, tandis que les hommes sont principalement affectés par des afflictions matérielles. L'ivrognerie et la débauche ne figurent que pour un chiffre insignifiant parmi les causes indirectes des suicides que commettent les femmes.

9<sup>o</sup> *Etat-civil.* — Dans le pays où ce relevé a été fait (Danemark, Espagne et Saxe), ce sont les gens mariés qui cèdent le moins à ce funeste penchant et les veufs qui y cèdent le plus. Il est une clause pourtant qui fournit, toute proportion gardée, plus de suicides encore, et ce sont les personnes en état de divorce ou de séparation.

10<sup>o</sup> *D'après les cultes.* — En Prusse, dans la période de deux années, on a constaté que les protestants ont fourni 153 suicides pour un million d'individus, les israélites 51 et les catholiques seulement 47.

11<sup>o</sup> *Villes et campagnes.* — Les suicides sont beaucoup plus nombreux dans les capitales que dans le reste du pays.

En résumé, le fait le plus caractéristique de cette enquête, c'est l'accroissement général et rapide du suicide. L'auteur examine si cet accroissement ne doit pas être attribué à la concurrence illimitée, à la suppression de toute hiérarchie, au culte de plus en plus exclusif du bien-être matériel, à l'aspiration après les richesses, aux progrès de l'instruction publique qui suscitent les ambitions, aux crises politiques et à la spéculation.

Le travail de M. Legoyt a été renvoyé à la commission d'élection pour le titre d'associé libre.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juin.  
Le marché a montré aujourd'hui une véritable ferveur, malgré les mauvaises nouvelles de la conférence qui ont eu pour résultat une baisse de 1/8 à Londres ; mais les affaires ont été assez restreintes.

L'Italien, la rente, les Romains, les Lombards et les Transatlantiques sont les valeurs qui ont montré le plus de fermeté.  
L'emprunt italien a monté à 70.30 pour rester à 70.20.  
La rente reste à 67.10 après avoir fait 66.95 au plus bas et 67.15 au plus haut.  
L'Espagnol est à 64.25.  
Les actions de la Société Générale ont varié de 642.50 à 648.75.  
Les chemins français ferment pour la plupart avec une légère hausse.  
Les Lombards sont à 542.50, les Romains à 358.25, le Saragosse à 575, et le Nord d'Espagne à 450.

Cours moyen du comptant :  
3 1/2 %, 66.75.  
4 1/2 %, 93.50.  
Banque de France, 3.375.  
Crédit foncier, 1.245.

### Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 2 JUIN.		DU 3 JUIN.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 70	66 63	66 70	66 85
Dito fin cour.	66	67	67	67 10
4 1/2 0/0 cpt.	93 50	93 50	93 50	93 50
Dito fin cour.				
Oblig. Trésor	438 75	438 75	438 75	438 75
Banq. de France	3375	3375	3375 00	3375 00
Crédit foncier				
estamp. cpt.	1240	1240	1245	1245
Dito fin cour.	1240	1235	1240 00	1240
D. nouv. cpt.	1210	1210	1205	1205
Dito fin cour.				
Cré. mobilier				
comptant.	1140	1145	1140	1145
Dito fin cour.	1140	1142 50	1147 50	1151 25
comptant nat.				
comptant.	820	822 50	822 50	822 50
Dito fin cour.	822 50	822 50		
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	870	865	870	865
Dito fin cour.	867 50	875	875	872 50
Nord. compt.	987 50	990	990	995
Dito fin cour.	987 50	990	992 50	995
Est. comptant	465	461 25	465	461 25
Dito fin cour.	465	462 50	465	466 25
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	872 50	872 50	875	877 50
Dito fin cour.	870	871 25	880	880
Midi. compt.	647 50	645	647 50	647 50
Dito fin cour.	647 50	647 50	650	652 50
Ouest. compt.	497 00	500	500	500 00
Dito fin cour.	505	402 50		
Genève. compt.				
Dito fin cour.				
Dauphiné. cpt.				
Dito fin cour.				
Ardennes. cpt.				
Dito fin cour.				
Alger compt.				

MM. HENRI AGENET J<sup>re</sup> et C<sup>ie</sup>, directeurs du *Crédit commercial*, Agence générale de renseignements et de contentieux fondée en 1853 par M. Alfred Agenet, ont l'honneur d'informer le commerce que moyennant un abonnement annuel de 100 fr., ils répondent à toute demande de renseignements sur la solvabilité et la moralité de qui que ce soit de France ou de l'étranger ; se chargent des recouvrements litigieux anciens ou récents de leurs abonnés, ne prenant que 5 % sur les recettes de France, 10 % sur celles de l'étranger, et gardant à leur charge tous les frais qu'ils font ou laissent faire par leurs correspondants.

Ils accèdent leurs abonnés ou représentants de ces derniers auprès de leurs divers succursales et envoient gratuitement à leurs abonnés, toutes les semaines, les journaux : le *Crédit commercial* et le *Bulletin judiciaire*.

Adressez toute demande d'abonnement à M. J. Rebourg, 56, Grande-Rue, à Roubaix, et à MM. H. Agenet J<sup>re</sup> et C<sup>ie</sup>, 8, rue du Sentier, à Paris.

Succursale à Lille, 56, rue Impériale.

### OBLIGATIONS COMMUNALES DE 100 FRANCS

REMBOURSABLES A 200 FR.

LA CAISSE MOBILIERE, SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT PROVINCIAL ET COMMUNAL, émet à 100 fr. des obligations en représentation des prêts faits aux Communes et Provinces remboursables par annuités en 60 ans à 200 fr.

Le tirage en sera effectué le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Elles offrent les mêmes garanties que celles émises en représentation de gages hypothécaires.

Elles donnent 5 0/0 d'intérêt et une prime de remboursement égale au capital d'émission, avantages que ne donnent même pas les obligations de chemins de fer.

Ces obligations ne figurent pas encore sur la cote de Paris, la Compagnie a organisé dans ses bureaux une caisse spéciale de remboursement au pair, sous la réserve des intérêts.

S'ADRESSER :

A la Caisse de Paris, rue Drouot, 24 ;

A Turin, rue Saint-Philippe, 2 ;

A Genève, chez MM. Pictet frères.

A ROUBAIX, chez M. Eccepoint-Brasme Banquier.

### La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur A. LERAS, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. A Paris, 14, rue de l'Echiquier. (Consult.) 6937

KERMESSES.

Dimanche 5 juin.

Faches, Gruson, Hantay, Lille (fête communale), Prémesses.

LE GLOBE  
Journal quotidien, grand format, contient :  
1<sup>o</sup> Un journal politique, littéraire, etc.  
2<sup>o</sup> Un journal reproducteur des articles des journaux parisiens.  
3<sup>o</sup> Un journal judiciaire, les procès du jour.  
4<sup>o</sup> Une revue des journaux amusans de Paris.  
Un an, 48 fr. — Six mois, 25 fr. — Trois mois, 13 fr.  
On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.  
4550-7008

### Papiers Peints GRAND RABAIS

22, Rue de la Fosse-aux-Chènes  
GRAND ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS depuis 15 c. jusqu'à 90. COLLECTION TOUTE NOUVELLE depuis 1 fr. jusqu'à 12 fr.

A la même adresse : GLACES DE MIROIR & POUR DEVANTURES DE MAGASIN

Embossés dorés (style nouveau) en bois de tous genres.

Peinture et Vitrerie. 4400

### Chemin de fer du Nord

Trains partant de Roubaix

à destination de :

Lille . . . (5.17 7.03 8.48 10.15 11.45 mat.; 12.45 1.55 3.33 5.10 7.27 8.23 9.33 10.40 soir.)

Douai . . . (5.17 8.58 mat.; 12.45 1.55 3.33 5.10 8.23 s.)

Valencienn. (5.17 8.58 mat.; 12.45 1.55 3.33 5.10 8.23 soir.)

Cambrai . . . (5.17 8.48 m. 1.55 5.10 s. St-Quentin.)

Hazebrouck (5.17 8.48 matin; 12.45 1.55 5.10 10.40 s.)

Dunkerque (5.17 8.48 matin; 12.45 5.10 10.40 soir.)

Calais . . . (5.17 8.48 matin; 12.45 5.10 10.40 soir.)

Arras . . . (5.17 7.03 matin; 12.45 3.33 8.23 9.33 soir.)

Amiens . . . (5.48 7.40 9.02 10.14 11.33 mat.; 2.23 3.38 5.08 6.48 8.23 soir.)

Mouscron . . . (7.40 10.14 matin; 2.23 5.08 6.48 8.23 soir.)

Tournai . . . (7.40 matin; 2.23 5.08 soir.)

Mons. . . (7.40 matin; 2.23 5.08 soir.)

Bruxelles . . . (7.40 matin; 2.23 5.08 soir.)

Courtrai . . . (5.48 9.02 11.33 matin; Gand. . . (3.38 5.08 6.48 soir.)

Bruges . . . (5.48 9.02 11.33 m. 5.08 s. Ostende . . . (5.48 9.02 11.33 m. 5.08 s.)

Trains en destination de Roubaix partant de :

Lille . . . (5.30 7.20 8.45 9.55 11.15 mat.; 12.20 2.05 3.20 4.50 6.00 8.05 9.50 11.15 soir.)

Douai . . . (6.20 8.30 11.21 mat.; 1.12 4.20 5.30 8.25 s.)

Valencienn. (5.55 8.55 matin; 1.45 4.15 7.40 soir.)

Cambrai . . . (4.46 m. 4.46 7.07 s. St-Quentin. 5.03 matin; 12.06 5.21 soir.)

Hazebrouck (2.45 8.45 mat.; 4.25 2.45 5.25 8.15 soir.)

Dunkerque. 6.55 11.55 mat. 4.05 6.55 s. (1.30 6.15 matin; 12.10 11.50 6.05 soir.)

Calais . . . (5.25 10.45 matin; 12.24 3.20 7.22 soir.)

Arras . . . (2.55 5.55 9.09 10.15 mat. 1.05 5.20 soir.)

Amiens . . . (7.20 8.00 10.00 mat.; 2.00 11.05 soir.)

Paris . . . (6.45 8.30 09.57 11.28 mat. 12.25 3.10 4.48 7.05 8.03 9.15 soir.)

Mouscron . . . (6.00 9.17 10.48 11.45 mat. 4.07 8.23 soir.)

Tournai . . . (7.13 8.35 m.; 2.40 6.15 soir.)

Bruxelles . . . (6.05 8.00 mat. 1.15 5.20 s. (8.05 10.35 matin; 2.43 6.40 8.38 soir.)

Gand . . . (7.15 9.25 matin; 1.25 5.23 7.20 soir.)

Bruges . . . (8.30 mat. 12.35 5.02 6.32 s. Ostende . . . (7.40 mat. 12.00 4.40 6.00 s.)

En vente chez J. Rebourg, libraire Grande-Rue, 56 :

INDICATEUR DES TRAINS DU CHEMIN DE FER DU NORD

Prix : 15 centimes.